



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 11342

Texte de la question

M Andre Bellon attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les formalites que doivent effectuer les salaries pour demander a soixante ans la liquidation de leur retraite. Il lui demande ou en est l'avancement du projet de centralisation de la demande de pension du regime general et du regime complementaire ainsi que l'interet que presente une information du salarie de ses droits par la caisse dont il depend.

Texte de la réponse

La question posee par l'honorable parlementaire sur les mesures prises @ l'egard des retraites necessite une enquete aupres des services de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salaries. A l'issue de celle-ci, une reponse sera formulee dans les meilleurs delais.

Données clés

Auteur : [M. Bellon Andr•](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11342

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1524